## PROGRAMME DE DOUBLE DIPLÔME AVEC L'ECOLE DES PONTS PARISTECH (ENPC) DÉROULEMENT DU PROGRAMME

L'accord de double diplôme conclu entre l'Université technique de constructions Bucarest et l'École des Ponts ParisTech (ENPC) s'adresse d'une part aux étudiants inscrits à un programme de master en génie civil de l'UTCB et, d'autre part, aux étudiants de l'ENPC qui, après validation en France de la deuxième année d'études et du stage, passeront à l'UTCB les deux semestres de la deuxième année de maîtrise, y compris le soutien de l'ouvrage de thèse. Les étudiants de l'UTCB qui étudieront à l'ENPC deux années universitaires effectueront un stage obligatoire d'une durée de 2 mois (court) ou de 1 an (long) entre la première et la deuxième année d'études.

Après avoir validé leurs deux années d'études et leur stage à Paris, les étudiants de l'UTCB passeront par l'UTCB au troisième semestre du programme de master, à la fin duquel ils soutiendront le document de thèse devant un jury comprenant également un représentant de l'ENPC. La durée totale du programme de master devient ainsi 5 semestres en cas de choix du stage court ou de 7 semestres en cas de choix du stage long. Pendant toute la durée de la mobilité, les participants au programme sont soumis aux règlements en vigueur au sein de l'institution partenaire. La langue commune du programme de double diplôme est le français. L'assimilation globale des études réalisées à l'ENPC à la première année du programme de master de l'UTCB est faite par le doyen de la faculté qui organise le programme de master concerné. Les diplômés obtiennent à la fin du programme d'études alternatives la master de l'UTCB et le titre « Ingénieur de l'École Nationale des Ponts et Chaussees » de l'ENPC - ParisTech.

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Moyenne générale des années d'études minimum 8,00
- Détenir des certificats officiels de compétent linguistique pour le français au niveau minimum A2 (DELF) et pour l'anglais au niveau minimum B1 (TOEIC, IELTS, CAMBRIDGE). SÉLECTION DES CANDIDATS

L'UTCB organise une entrevue de présélection des candidats au niveau institutionnel, généralement en février - mars pour l'année scolaire suivante. Il envisage une série de critères visant à assurer un profil de candidat capable d'évoluer avec succès dans un contexte universitaire international.

## FINANCEMENT DE LA PÉRIODE DE MOBILITÉ ET TAXES.

Les étudiants participants sont éligibles à une bourse de mobilité extérieure des fonds UTCB pendant les périodes d'études, c'est-à-dire aux semestres 1, 2 et 3, et à une bourse ERASMUS+ pour la première année d'études. La bourse Erasmus+ est attribuée conformément au règlement et à la méthodologie de ce programme. Pendant le stage obligatoire et pendant le cours du semestre 4, lorsqu'ils préparent leur projet final au sein d'une entreprise/bureau d'études, les étudiants sont rémunérés par l'employeur. Les frais de scolarité éventuels seront payés à l'établissement d'origine conformément aux règlements en vigueur. Les étudiants inscrits à l'UTCB sont exonérés de la taxe de scolarité annuelle à l'ENPC, mais sont tenus de payer une taxe administrative de 890 eur/an.